

## COMMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette section reprend, conformément à l'article 533bis, §2 d) du Code des Sociétés, les commentaires du conseil d'administration sur les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui ne requièrent pas l'adoption d'une décision.

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013

*Ce rapport reprend dans un seul document le rapport de gestion imposé par l'article 95 du Code des Sociétés et le rapport de gestion sur les comptes consolidés imposé par l'article 119 du Code des Sociétés. Il traite de façon structurée toutes les dispositions légales, qui lui sont applicables.*

3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

*Ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Codes des Sociétés.*

5. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013

*Les comptes consolidés sont établis en application de l'article 110 et suivants du Code des Sociétés. Ils sont mis à la disposition des actionnaires et communiqués à l'assemblée générale. Le rapport du commissaire sur les comptes consolidés, établi en application de l'article 148 du Code des Sociétés, est également mis à la disposition des actionnaires.*